

Règlement du Tournoi / PHALSBAD 2024

Art 1) – Numéro d'autorisation

Le tournoi est autorisé sous le numéro : (en cours)

Art 2) – Juge Arbitre

Le juge arbitre principal de la compétition est Monsieur Steve EHRMANN, assisté de Monsieur Flavien REMY-NAZON.

Le juge arbitre est désigné par le comité d'organisation, et ses décisions seront sans appel.

Le juge-arbitre a la possibilité d'exclure partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements de la compétition.

Art 3) – Règlements de référence

Le tournoi se déroulera selon le règlement général des compétitions (RGC) de la FFbAd.

Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC.

Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.

Art 4) – Logiciel

Le tournoi sera géré par le logiciel BADNET.

Art 5) – Déroulement des rencontres.

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points selon le règlement en vigueur à la date du tournoi

Art 6) – Condition de participation à la compétition

Tout participant doit être en règle avec la fédération française de badminton (FFbAd) et doit être en possession de sa licence au moment du tirage au sort et ne pas être sous le coup d'une suspension.

Art 7) – Inscription à la compétition

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux (cf art : 14) ainsi que la possibilité de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité avec l'accord du juge arbitre.

Le comité d'organisation en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de fusionner deux catégories ou deux tableaux si le nombre de joueurs d'une série ne permet pas l'établissement d'une poule unique de 3 joueurs ou paires, la fusion étant réalisée par le haut avec la catégorie immédiatement supérieure.

Art 8) – Pointage à la table de marque

Tout joueur devra venir pointer à la table de marque au plus tard 30 minutes avant son premier match, les deux jours de la compétition.

Art 9) – Forfait

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort.

Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à l'annexe de Strasbourg de la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG), par tout moyen prouvant la date de réception.

Le justificatif peut également être envoyé par mail à l'adresse suivante "valerie.sabigno@badmintongrandest.com".

Les forfaits signalés après le tirage au sort seront remboursés sur justificatifs.

Art 10) – Tenue

Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.

Tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, CoDep, ou club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisée.

Le juge-arbitre est le seul juge de ce qui constitue une tenue correcte.

Art 11) – Horaire des rencontres - Ordre des matchs – Présence dans la salle

Les horaires et ordre des matchs sont donnés à titre indicatifs et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match.

Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

Tout joueur désirant s'absenter de la compétition doit obtenir l'accord du juge-arbitre et en informer la table de marque.

Un joueur qui ne se présenterait pas sur le terrain dans les cinq minutes suivant l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le juge-arbitre.

Art 12) – Classement de Jeu

Les joueurs ne pourront s'inscrire que dans leur classement de jeu ou se surclasser dans la série immédiatement supérieure à la leur, conformément aux nouvelles règles éditées par la FFBaD.

Le joueur accepte d'être reclassé automatiquement dans la série de son classement si celui-ci augmente, mais qu'il restera par contre dans la série de son inscription si son classement diminue.

Rappel de l'article 3.2.1.5. du RGC, soit : dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5).

Toute inscription du moins bien classé ne respectant pas ce point pourra être refusée par le comité d'organisation.

Aussi en cas de sur-classement l'organisateur pourra se réserver le droit de reclasser le compétiteur ou bien de refuser son inscription.

Les classements pris en compte seront ceux à la date du 1^{er} juin 2024

Art 13) – Déroulement de la compétition

Le tournoi se déroulera en poule pour la 1^{ère} phase et en élimination directe pour la phase finale (à partir des 1/16 de finales).

Les tableaux sont limités à 32 joueurs ou paires afin de garantir le déroulement en poule.

Si le nombre d'inscrits dans un tableau venait à dépasser les 32, l'ordre de prise en compte sera celui de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Le nombre de qualifiés à l'issue des poules sera un ou plusieurs selon les cas (consulter les tableaux).

En cas d'égalité entre deux joueurs/paires à l'issue des matchs de poule, le classement de la poule est déterminé par le résultat du match direct entre eux.

Le nombre de matchs maximum autorisé par jour et par joueur est celui défini par le règlement général des compétitions de la FFBaD, soit 8 matchs maximum par jour.

Le mode de comptage des points sera en deux sets gagnants de 21 points.

Art 14) – Série de la compétition

4 séries de jeu sont proposées aux compétiteurs : R4/R5 – R6/D7 – D8/D9 – P/NC

Le panachage des séries est autorisé.

Art 15) – Catégorie d'âge

Le tournoi est une compétition senior ouverte des catégories minimales à vétéran.

Art 16) – Tableaux autorisés

Un joueur ou une joueuse ne pourra s'inscrire que dans deux tableaux maximum parmi ceux disponibles, soit :

SH / SD / DH / DD / DMX

Art 17) – Capacité d'accueil

Le tournoi est limité à 180 joueurs, en cas de surnombre total ou pour les tableaux, les inscriptions seront prises en compte à date de réception.

Art 18) – Date limite d'inscription et de tirage au sort

La date limite d'inscription est fixée au 1^{er} juin 2024. La date de tirage au sort est fixée au 9 juin 2024.

Art 19) – Inscription et Droit d'inscription

Le montant des droits d'inscriptions est fixé à 15€ pour un tableau et 20€ pour deux tableaux.

Tout(e) joueur(euse) remplaçant(e) devra s'acquitter des droits d'engagement.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscriptions mal remplies seront supportées par les clubs en cause.

Tous les modes de paiement suivants seront pris en compte par l'organisation: VIREMENT (à privilégier), chèque, espèces, chèques-vacances / coupons-sport.

Art 20) – Volant Officiel de la compétition et partage des volants

Pour tous les joueurs, le volant officiel est le volant plume **RSL03** pour toutes les séries.

Les volants seront partagés entre les joueurs.

Les volants seront fournis pour les finales.

Art 21) – Arbitrage

La compétition se déroulera majoritairement en auto-arbitrage jusqu'aux demi-finales.

Des arbitres seront prévus pour les demi-finales et les finales.

Cependant, à la demande des joueurs auprès du juge-arbitre, un arbitre pourra être désigné à tout moment du tournoi.

Il est rappelé que la tenue officielle d'arbitrage est impérative pour officier.

Art 22) – Feuille de matchs

Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match. Les scores indiqués sur cette feuille de matchs sont sous la seule responsabilité des joueurs.

Art 23) – Règlement dans les salles

Tout service touchant la structure du toit, rampes de lumière et d'autres éléments est à remettre sans limitation.

Pendant le jeu, il y a « faute » si le volant touche la toiture, rampes de lumière ou tout autre élément attaché à la structure.

Art 24) – Coaching

Le coaching ne sera autorisé qu'aux arrêts de jeu réglementaires.

Les personnes en attente de vouloir conseiller devront se tenir en dehors du plateau de jeu.

Art 25) – Temps de repos entre les matchs

Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes, quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express des intéressés. Le juge-arbitre peut accorder un temps de repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Art 26) – Temps de prise de contact avec le terrain

Le temps de prise de contact avec les terrains dit « d'échauffement » sera de 3 minutes. Ce temps est décompté à partir du moment où le numéro du match concerné a été appelé par la table de marque.

Art 27) – Accès au plateau de jeu

Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs disputant un match, appelés pour un match, leurs entraîneurs ou conseillers durant les arrêts de jeu, les organisateurs, les arbitres et le juge arbitre.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants (sauf pour les finales ou les volants seront fournis), ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à un match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant le match, sauf pendant les arrêts de jeux réglementaires.

Art 28) – Médicaments

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

Art 29) – Vol

Les salles sont ouvertes au public pendant toute la durée du tournoi. Nous vous conseillons de ne pas laisser d'objets dans les vestiaires, ni dans les voitures. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou d'incidents sur les lieux du tournoi.

Art 30) – Comportement

Conformément à l'application de l'interdiction de fumer dans les lieux publics à partir du 1^{er} février 2007, nous vous demandons NE PAS FUMER NI VAPOTER dans la salle, y compris à la buvette. Par ailleurs, aucun récipient en verre ne sera accepté dans les tribunes ou sur le plateau de jeu. Pour vos déchets, les poubelles sont mises à votre disposition.

Art 31) – Droit à l'image

Droit à l'image : Chaque participant au tournoi autorise l'organisateur à utiliser sur ses supports de communication et son site internet toute photo ou vidéo qui pourrait être prise au cours de la compétition, sans avoir ensuite à demander l'accord des personnes concernées. Cependant toute personne apparaissant sur une photo ou une vidéo bénéficie du droit de retrait de l'image. Elle devra l'indiquer avant la fin de la compétition auprès du comité d'organisation (Table de pointage ou accueil)

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au Règlement Général des Compétitions et au présent règlement.